

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Trente-quatrième session
Genève, 1^{er} – 5 mai 2017

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente-quatrième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

2. Le comité a élu M. Daren Tang Heng Shim président et MM. Karol Kościński et Abdoul Aziz Dieng vice-présidents pour la période allant de l'ouverture de la trente-quatrième session jusqu'à l'ouverture de la trente-huitième session du SCCR.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-QUATRIEME SESSION

3. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/34/1 Prov.). Il a prié le Secrétariat de faire le point sur la mise en œuvre du Traité de Marrakech au titre du point 9 de l'ordre du jour "Questions diverses".

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCREDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

4. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l'annexe du document SCCR/34/2, à savoir le front des artistes canadiens (CARFAC), la Federazione Unitaria Italiana Scrittori (FUIS) et l'Association CONVERGENCE.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIEME SESSION

5. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa trente-troisième session (document SCCR/33/7 Prov.). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d'ici au 15 juin 2017, les éventuelles observations sur leurs déclarations à l'adresse suivante : copyright.mail@wipo.int.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

6. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5 et SCCR/34/3, ainsi que des diagrammes et des documents informels établis lors de précédentes sessions.

7. En ce qui concerne la protection des organismes de radiodiffusion, le comité a accueilli favorablement la nouvelle version du *Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions* (document SCCR/34/3). Le comité a examiné le document SCCR/34/3 et a formulé des observations et des propositions. Celles-ci ont été synthétisées dans un document du président sous la cote SCCR/34/4, étant entendu

que le document SCCR/34/4 est découpé en trois parties distinctes afin de faciliter les délibérations, sans ordre d'importance particulier.

8. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-cinquième session du SCCR.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES

9. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3 et SCCR/33/4, ainsi qu'un diagramme informel établi pour une précédente session, qui sera publié en tant que document du président sous la cote SCCR/34/5. Le comité a examiné le diagramme informel sur les limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives et poursuivra les discussions sur la possibilité d'en faire un document de travail du comité à sa prochaine session.

10. Le comité est convenu d'actualiser l'étude Crews figurant dans le document SCCR/30/3 et de poursuivre la collecte de données et d'informations sur les limitations et exceptions en faveur des musées en vue de présenter les résultats à la prochaine session du comité.

11. Le comité a prié le Secrétariat de proposer un projet de plan d'action sur les limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives afin que le comité puisse l'examiner et envisager son adoption en vue des travaux futurs à sa prochaine session.

12. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-cinquième session du SCCR.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

13. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 Prov., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4 et SCCR/33/6, ainsi qu'un diagramme informel établi pour une précédente réunion, qui sera publié en tant que document du président sous la cote SCCR/34/6. Le comité a examiné le diagramme informel sur les limitations et exceptions en faveur des établissements d'enseignement et de recherche et poursuivra les discussions sur la possibilité d'en faire un document de travail du comité à sa prochaine session.

14. Le comité a suivi et accueilli avec intérêt un exposé sur une mise à jour de l'*Étude sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des activités d'enseignement*, établie par M. Daniel Seng, qui fait l'objet du document SCCR/33/6. Le comité a également suivi et accueilli avec intérêt un exposé sur l'état d'avancement de l'étude exploratoire sur les limitations et exceptions en faveur des personnes présentant un handicap autre que des difficultés de lecture des textes imprimés, et une description du questionnaire diffusé aux États membres. L'exposé a été présenté par Mme Caroline Ncube, professeur à l'Université du Cap, et par M. Blake Reid et des étudiants de l'Université du Colorado. Les deux études, une fois achevées, seront présentées à la trente-cinquième session du SCCR.

15. Le comité a suivi et accueilli avec intérêt un exposé présenté par Mme Sylvie Forbin, vice-directrice générale, sur le projet visant à *faciliter l'accès au matériel éducatif et aux modules d'apprentissage* ainsi que sur le questionnaire connexe diffusé aux États membres de l'OMPI.

16. Le comité a prié le Secrétariat de proposer un projet de plan d'action sur les limitations et exceptions en faveur des établissements d'enseignement et de recherche et des personnes

ayant d'autres handicaps afin que le comité puisse l'examiner et envisager son adoption en vue des travaux futurs à sa prochaine session.

17. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-cinquième session du SCCR.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

18. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4 et SCCR/31/5.

19. S'agissant de l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité a pris note de la présentation de la méthodologie et du rapport préliminaire relatif à l'étude exploratoire sur l'incidence des progrès dans le domaine du numérique sur l'évolution du cadre juridique national au cours des 10 dernières années, présenté par Mme Guilda Rostama. Le comité a également pris note du compte rendu de l'exercice de réflexion, mené dans le cadre du processus d'établissement de l'étude exploratoire, par M. Pierre Sirinelli. L'étude exploratoire, une fois achevée, sera présentée à la trente-cinquième session du SCCR.

20. Certains membres et observateurs ont demandé l'adoption de l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique à titre de point permanent de l'ordre du jour du SCCR. Toutefois, d'autres membres ont estimé que cela n'était pas nécessaire.

21. En ce qui concerne le droit de suite, le comité s'est félicité de la tenue de la Conférence internationale sur le droit de suite, qui a eu lieu au siège de l'OMPI le 28 avril 2017. Le comité a pris note du compte rendu de la conférence et du rapport sur l'état d'avancement de l'étude en cours sur les incidences économiques du droit de suite, présenté par Mme Kathryn Graddy. La version achevée de l'étude sera présentée à la trente-cinquième session du SCCR.

22. Certains membres et observateurs ont demandé l'adoption du droit de suite à titre de point permanent de l'ordre du jour du SCCR. Toutefois, d'autres membres ont estimé que cela n'était pas nécessaire.

23. Ces deux questions resteront inscrites à l'ordre du jour de la trente-cinquième session du SCCR.

24. Le comité s'est également félicité de la tenue de la séance d'information organisée par le Secrétariat sur la mise en œuvre du Traité de Marrakech, notamment les activités du Consortium pour des livres accessibles (ABC).

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

25. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente-quatrième session du SCCR et que, par conséquent, il n'était pas soumis au comité pour approbation.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

26. La prochaine session du comité se tiendra du 13 au 17 novembre 2017.

[Fin du document]